

concours réel / idéal d'infractions

Par **anonym**, le **24/04/2005 à 19:18**

j'ai un petit problème concernant un K pratiq = un homme qui gifle une jeune fille qui immédiatement après (par peur de la crise de nerfs de l'homme) tente de s'enfuir par la fenêtre = elle se blesse et devient paraplégique.

s'agit-il d'un concours réel ou idéal ??

faut-il non-seulement garder la peine d'emprisonnement la plus forte, mais aussi une amende au titre des violences légères (les gifles)?

je ne sais pas si je me suis très bien fait comprendre, mais pourriez vous tentez de m'aider ..

Par **Yann**, le **26/04/2005 à 19:17**

[u:2yqju723][b:2yqju723]Je ne suis pas catégorique dans ma réponse[/b:2yqju723].[/u:2yqju723]

Mais l'homme ne l'a pas poussé dehors? Elle a sauté d'elle même, il y a donc un problème concernant le lien de causalité. Fuir par la fenêtre n'est jamais judicieux...Elle a donc concouru à son propre dommage. Je ne retiendrai que le violences volontaires.

Sinon si on écarte cette version je dirais concours réel car il y a plusieurs faits différents et non un seul et unique. On aurait un concours idéal si l'homme avait frappé la femme avec une violence telle qu'elle en a été défenestrée.

Par **anonym**, le **26/04/2005 à 20:16**

merci pour ta réponse.

mais concernant le lien de causalité j'ai trouvé (difficilement) des arrêts qui le considéraient direct = mais il est vrai que la victime a concouru a son propre dommage, il faudrait alors mettre en évidence une [u:36v99879]faute[/u:36v99879] de la victime?

pour le concours réel, ça me semble aussi assez logique, mais ce qui me gêne c'est que il ya

pu avoir une gifle puis, 5 sec après une autre, et 5 sec après la fille se défenestre = dans ce cas là il y aurait donc 3 faits? (est-ce que ce n'est pas bizarre de séparer les 2 gifles (même si ça ne change rien à la peine) = je parle au niveau des déclarations de culpabilité)...

Par **Yann**, le **26/04/2005** à **20:34**

Je traiterais les deux gifles comme un tout, c'est un ensemble de violences volontaires.